

# Les Infos

de l'Association pour la valorisation du patrimoine,  
du tourisme et de la Navigation  
sur le Canal d'Orléans

ET



## APPEL AUX ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS

Adhérentes et adhérents bonjour.

Je vous espère en bonne santé et non atteint par le coronavirus. A l'approche de la fin du confinement que nous souhaitons rapide et définitif et après ces longues semaines il est temps de vous communiquer des renseignements, qui ne sont guère nouveaux, sur votre association.

Tout d'abord le grand rassemblement initié par le conseil départemental le 12 septembre à Chalette sur Loing est annulé ainsi que la remontée du saumon en mai ; nous attendons les confirmations : pour le corso de Donnery, de biefs en écluses à Vierzon ainsi que le marché de Chécy et l'exposition de septembre.

### COTÉ BATEAUX

La suite des réparations sur La Belle Entente devrait reprendre prochainement. Nous discutons aussi technique et financier pour la remorque de La Belle Entente qui n'est pas réglementaire car son PTC (Poids Total en Charge) ne correspond pas à la réalité, sa transformation pose des problèmes de manœuvrabilité car sa flèche devrait être raccourcie.

Pour le bateau L'ANCO la demande de renouvellement du titre de navigation (renouvelable tous les cinq ans) est au point mort pour deux raisons : d'une part le coronavirus qui a bloqué toutes les démarches administratives (pourtant il y avait le télétravail !) bien qu'ayant déposé notre dossier fin janvier, la DRIEA ex SNS responsable qui avait un mois pour réagir favorablement ou pas, n'a pas donné signe de vie malgré nos relances par mail ou téléphone, d'autre part l'attitude « étrange et curieuse » de l'expert qui a accepté le contrôle et encaissé le montant de ses prestations après avoir déclaré à la DRIEA que les documents présentés étaient des faux et a même porté plainte contre le fabricant de l'époque (Amico) qui a vendu entretemps son entreprise, ces mêmes documents n'ayant posé aucun problème ni en 2009 lors de l'achat et l'agrément ni en 2015 pour le renouvellement ; ce même expert après son

intervention inutile nous propose une régularisation des documents pour 2400 euros.

### ACTIVITÉS

La saison des balades à Combleux semble compromise non seulement à cause du renouvellement tardif mais aussi due à la « distanciation physique » qui sera peut-être encore en vigueur car comment appliquer l'écart de un mètre entre passagers qui ne seront dans le meilleur des cas que 4 au lieu de 8 et communiquer verbalement avec des masques ! Attendons les directives gouvernementales.

Je demande donc à chaque adhérente ou adhérent de nous aider dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances :

- Soit dans le domaine législatif (réglementation bateau à passagers inférieur à 6 mètres)
- Soit dans le domaine juridique (lenteur administration, attitude de l'expert)
- Soit dans le domaine légal (nouvelles règles dues au virus)
- Soit dans le domaine technique (transformation de remorque bateau)

Le comité d'administration vous remercie de votre éventuelle collaboration.

### TRAVAUX SUR LE CANAL

Le département vient de lancer l'appel d'offres concernant les travaux de l'écluse de Vitry aux loges cette dernière étant réaménagée pour permettre son franchissement par les futurs bateaux, l'amont étant pourvu d'un clapet basculant dont le but est de diminuer les crues sur le bief amont en libérant la section totale de l'écluse. Le projet est conforme à celui qui a été présenté au collectif en août 2019 et résumé dans notre bulletin 57. Le début des travaux est prévu début novembre 2020 (en plein hiver) avec un délai maxi de 10 mois.

.../...

.../...

Comme je l'ai déjà affirmé et ce n'est que mon avis d'ancien spécialiste constructeur ce projet est techniquement irréprochable mais trop sophistiqué pour notre canal patrimonial qui n'est pas prêt de voir des bateaux venant de Montargis (Utopie pour certains). Tous les anciens aménagements seront sacrifiés (ancrages, colliers, crics, aqueducs bouchés). Les portes et vannettes seront équipées de vérins comme à Mardié et Donnery alors que sur le versant Seine les écluses sont équipées de crics ou même de balançiers. Je trouve regrettable qu'une écluse ancienne, classique, manuelle et fonctionnelle soit modifiée, transformée et même enlaidie par un projet certes très rassurant et très confortable pour les concepteurs mais onéreux et surement surabondant. Le bon sens, le pragmatisme et les concertations véritables ne priment pas de nos jours. Vu le contexte actuel : récession économique et les six écluses restantes, les fonds seront-ils disponibles ?

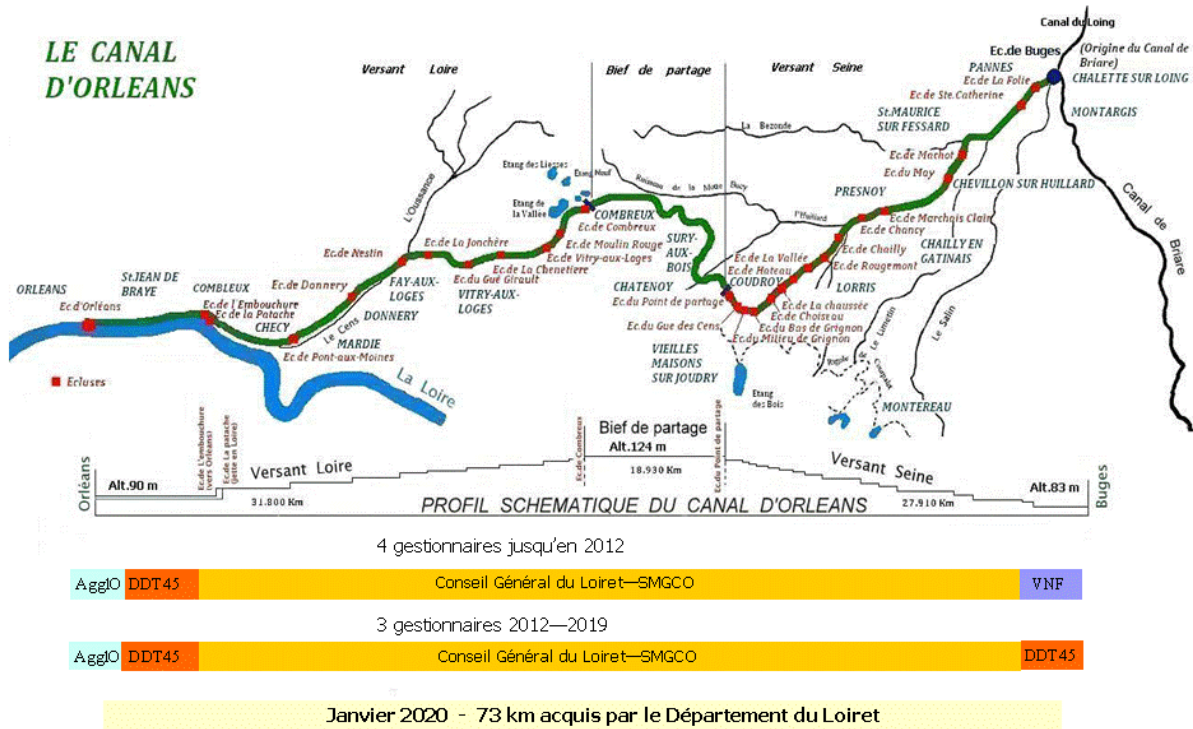
# CORONAVIRUS

Venons-en maintenant aux résultats et conséquences de ce Coronavirus.

Le confinement a porté beaucoup d'entre nous à réfléchir sur notre façon de vivre et les inspirations de chacun, la course effrénée au profit n'est pas un but en soi, d'autres priorités existent, on peut profiter de la vie et de ses agréments sans vouloir posséder, amasser ou partir à des milliers de km pour jouer à la console au bord d'une piscine. Souhaitons que de nouvelles orientations dirigent nos destinées et n'allons pas chercher ailleurs ce qui nous tend les bras (industries détreuées, paysages, famille .....)

Espérons enfin que le Coronavirus amène nos décideurs à des aménagements simples, fonctionnels et fondamentaux.

*Le Président Alain Pichon*



Tous ensemble continuons à promouvoir, informer et créer une dynamique autour de ce canal.  
Tous ensemble continuons à Favoriser sa réappropriation par les habitants et les Associations.

Venez nous rendre visite sur facebook : « dernières actualités » !...  
<https://fr-fr.facebook.com/Le-Canal-dOrléans-ANCO-456902054458842/>

## L'ANCO ET L'ENTENTE DES CANAUX DU CENTRE FRANCE



### « NOTRE MISSION :

**AGIR POUR LA DÉFENSE, LA PRÉSERVATION ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE FLUVIAL »**

**« Etes-vous plaisancier ? Non ? Pêcheur ? Non plus !**

**Alors vous êtes cycliste, randonneur ou simplement promeneur du dimanche, flâneur, poète, amoureux du patrimoine ?**

*Qu'importe d'ailleurs. Une chose est certaine : vous aimez le canal qui glisse sous vos yeux. C'est toute votre enfance, les parties de pêche avec votre grand père qui vous racontait le canal navigué par le commerce, votre premier rendez-vous amoureux, les baignades avec les copains. Et si ce canal n'est pas celui de votre jeunesse vous l'avez découvert lors de votre arrivée, il vous a charmé immédiatement. Il est le parcours rêvé pour vos courses à pied, vos randonnées en vélo, vos balades avec toute la famille après le repas dominical. Ce que c'est sympa de l'avoir tout près ! Vous ne le remarquez même plus, il fait partie de votre environnement, de votre vie, de votre histoire. Et si un jour il disparaissait ? Si un jour, malade, il finissait par mourir, s'effacer du paysage, par manque de soins, manque d'attention, oublié.*

*L'oubli et l'indifférence. Voilà ce qui peut tuer ce patrimoine qui vous est cher.*

*Voie d'eau artificielle, un canal est un système complexe dont les éléments sont imbriqués et interdépendants. Ses ouvrages, ses équipements assurent sa pérennité. Les laisser à l'abandon, c'est le tuer. Tuer tous ces petits canaux qui ne font plus partie du réseau magistral, voies d'eau commerciales principales, et dont l'existence est désormais justifiée, pour l'essentiel, par la plaisance, la pêche, les activités de loisirs et le tourisme.*

*Clamer sa volonté de conserver ce patrimoine, parler de son canal, poser des questions, montrer aux décideurs son intérêt, manifester son attachement, c'est le maintenir en vie.*

*Si vous vous reconnaissez être de ceux qui veulent que leur canal survive, ce site est pour vous. Centre de ressources, d'informations et d'échanges, il permet l'expression, la mise en commun de l'expérience. Au final, par la contribution de chacun, il montre la volonté générale de conserver le patrimoine fluvial français en bon état.*



<https://www.ententedescanaux.org/>

***Ce site sera un site collaboratif, enrichi par les contributions de toutes les associations et personnes***

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ENTENTE s'est tenue le 29 février 2020 à NEVERS, En présence de M. Guy RAFFET maire adjoint du conseil municipal de Nevers.

Dominique OURSEAU, Président, perçoit que la visibilité de l'ENTENTE se renforce ....

L'année 2019 compliquée en raison de la sécheresse a fait apparaître que le premier patrimoine à défendre est la ressource en eau....

Jean Bouguereau, webmaster, souhaite maintenant la participation de toutes les Associations et les adhérents pour faire remonter les observations, remarques, suggestions... ..../....

---

### **Qu'est devenu le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans ?**

Fin 19<sup>ème</sup> siècle le canal d'Orléans devient propriété de l'état.

Utilisé pour le commerce, reliant Orléans à Paris via le canal du Loing, il fut déclassé en 1954.

Le SMGCO, mis en place en 1978, avait pour objectifs la gestion du domaine du canal d'Orléans et sa promotion.

En 1985, l'État confie au Département du Loiret la gestion du domaine du canal d'Orléans.

pour plus de détails : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Canal\\_d%27Orl%C3%A9ans](https://fr.wikipedia.org/wiki/Canal_d%27Orl%C3%A9ans)

Le 31 décembre 2019, le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans et ses annexes ont été fermés. Le transfert a été opérationnel le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

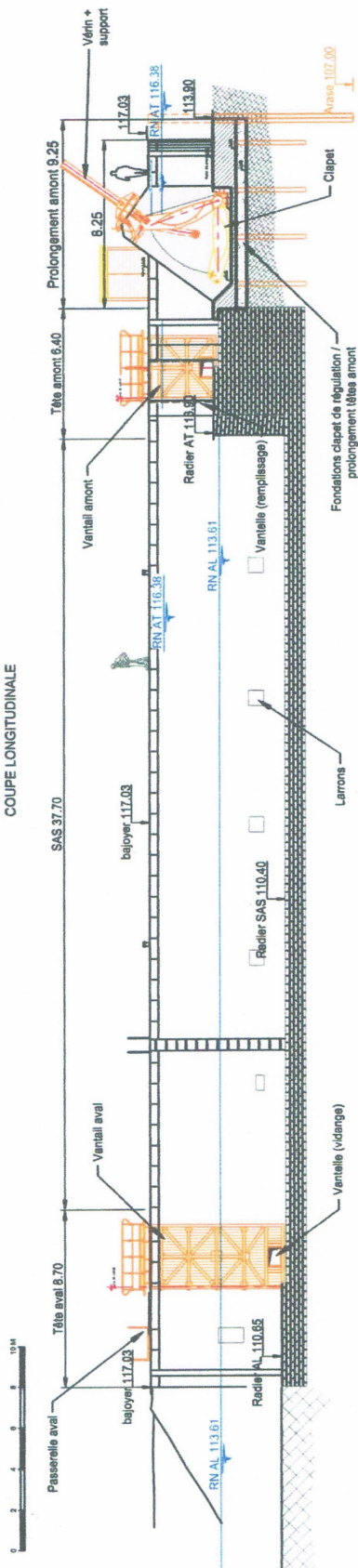
Les agents du SMGCO furent transférés au Département du Loiret

Les Communes riveraines ne paieront plus leur participation

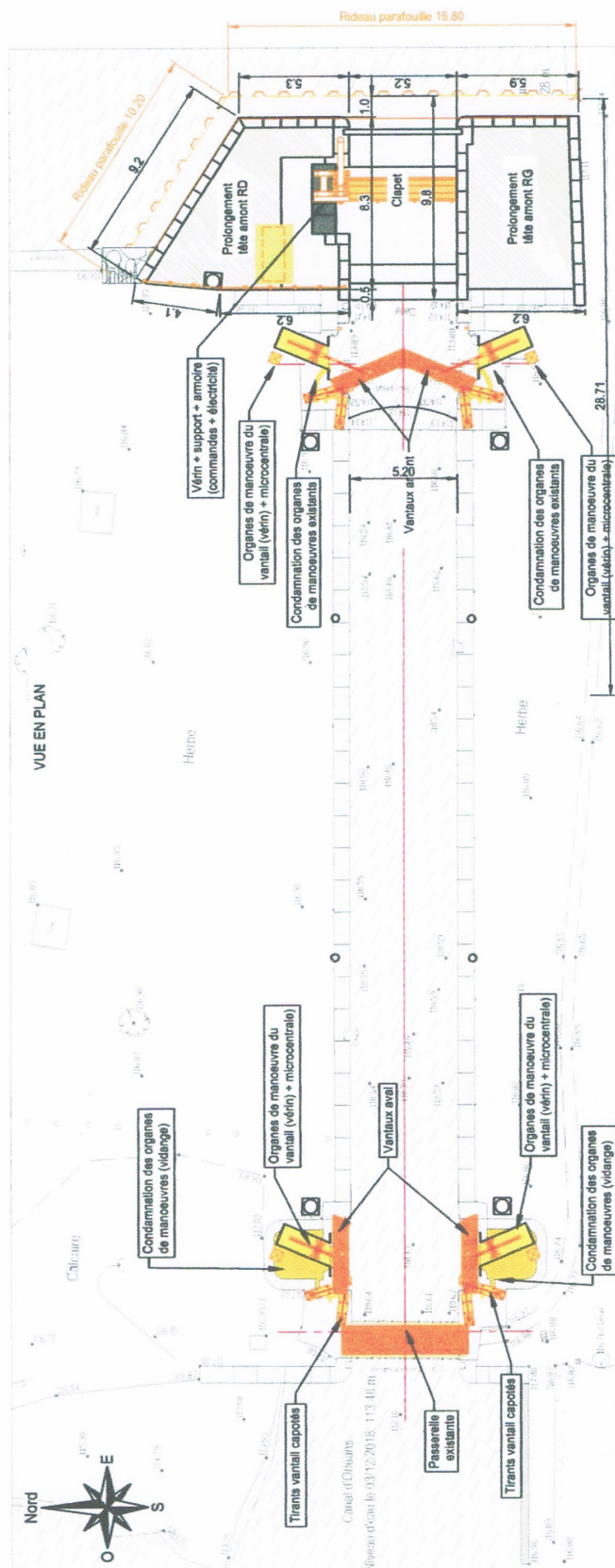
Il sera créé un comité consultatif ainsi qu'une gouvernance

Le Département du Loiret acquiert, dans une première phase 73 km du Canal d'Orléans.





VUE EN PLAN



DOSSIER N° : 1 34 0286-3  
NOM DU FICHIER : DCE-ART VITRY-3000.dwg

**Loiret**  45000 Département

Maitrise d'oeuvre pour la  
restauration du canal d'Orléans  
**ECLUSE DE VITRY AUX LOGES - DCE**

PLANS PROJET

VUE D'ENSEMBLE DU PROJET  
COUPE LONGITUDINALE ET VUE EN PLAN

|   |                    |         |      |             |            |           |       |
|---|--------------------|---------|------|-------------|------------|-----------|-------|
| C | -                  | -       | -    | Date        | Rapport    | Déclen N° | Index |
| B | -                  | -       | -    | MARS 2020   | B-42-03894 | 3001      | A     |
| A | Première diffusion | 03-2020 |      | Dessiné par |            |           |       |
|   | Modifications      | Date    | Vues |             |            |           |       |
|   | JCU                |         |      |             |            |           |       |

**Les infos de l'ANCO** éditées par l'association  
Siège social :  
Mairie de Mardié-105,rue Maurice Robillard-45430  
Contact: [anco@canaldorleans.org](mailto:anco@canaldorleans.org) - tel: 0786993107